

## ✎ ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ À L'ÉCOLE

**JEUDI 2 FÉVRIER** : Question écrite du sénateur Michel Canévet (UDI, Finistère) sur l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées (en attente de réponse du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse).

1. Michel Canévet s'interroge sur l'effectivité de la mise en œuvre de la circulaire du 17 février 2003 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées. Ce texte précise que « l'évolution des mentalités, des comportements, du contexte social, (...) dans le domaine de la sexualité, ainsi que des connaissances scientifiques liées à la maîtrise de la reproduction humaine a conduit les pouvoirs publics à développer l'éducation à la sexualité en milieu scolaire comme une composante essentielle de la construction de la personne (...). Dans le cadre de sa mission d'éducation, l'école a une part de responsabilité à l'égard de la santé des élèves et de la préparation à leur future vie d'adulte : l'éducation à la sexualité contribue (...) à cette formation ». Le sénateur soutient que, concrètement, les élèves sont aujourd'hui tenus d'avoir 3 séances pendant l'année scolaire pour chaque niveau. Pourtant, selon le rapport de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), « moins de 15 % des élèves en bénéficient ».

2. Le sénateur demande si les mesures du rapport de l'IGESR ont été mises en œuvre et si un soutien spécifique est envisagé pour les associations partenaires (Michel Canévet évoque notamment le planning familial).

**JEUDI 2 FÉVRIER** : Question écrite du sénateur Jean-Noël Guérini (Groupe RDSE, divers gauche, Bouches-du-Rhône) à propos de l'éducation à la sexualité (en attente de réponse du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse).

1. Jean-Noël Guérini dénonce les « manquements de l'éducation à la sexualité ». Le 23 janvier 2023, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a rendu public son rapport annuel sur « l'état du sexisme en France ». Les chiffres soulignent « une banalisation persistante du sexisme ». Le HCE recommande de « garantir la tenue

des enseignements obligatoires à la sexualité et à la vie affective ». Depuis 2001, l'article L. 312-16 du code de l'éducation prévoit 3 séances annuelles du cours préparatoire (CP) à la terminale, afin de dispenser « une information et une éducation à la sexualité ». Or, le sénateur soutient qu'elles « se bornent trop souvent à des questions anatomiques et biologiques, abordant peu ou pas les stéréotypes sexuels, les questions d'orientation sexuelle ».

2. Jean-Noël Guérini demande si le Gouvernement va « rendre effective l'éducation à la sexualité ».

## ✎ POLITIQUE DE NATALITÉ

**MARDI 7 FÉVRIER** : Question écrite du député José Gonzalez (RN, Bouches-du-Rhône) à propos des mesures gouvernementales en matière de natalité (en attente de réponse de la Première ministre).

1. José Gonzalez rappelle qu'en France, selon les chiffres de l'INSEE, 1 970 bébés sont nés en moyenne par jour en novembre 2022, soit le chiffre le plus faible depuis 1946. Le député souligne que c'est 6 % de moins qu'en novembre 2021. Ces chiffres viennent, selon lui, confirmer une érosion historique des naissances, « puisant ses racines dans les capitulations successives des gouvernements au pouvoir en matière de politique familiale ». José Gonzalez met en avant une récente étude de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) qui souligne que le désir d'enfant est de 2,39 par femme alors que l'indice de fécondité est de 1,87. Cet écart est expliqué par des préoccupations matérielles. Le député affirme que la mise en place d'une politique familiale renforcée et renouvelée s'inscrit dans le débat des retraites, car le Gouvernement « doit penser que les enfants d'aujourd'hui sont les cotisants de demain ».

2. José Gonzalez demande quelles mesures concrètes le Gouvernement compte mettre en œuvre en 2023 pour encourager la natalité, concomitamment à sa réforme des retraites.

## ✎ ÉCRITURE INCLUSIVE

**MARDI 7 FÉVRIER** : Publication de la proposition de loi du député Roger Chudeau (RN, Loir-et-Cher) à propos de l'interdiction de l'écriture dite « inclusive » dans les



éditions, productions et publications scolaires et universitaires ainsi que dans les actes civils, administratifs et commerciaux. Cette proposition est co-signée par le Groupe RN.

Rappelant que la constitution de 1958 dispose dans son article 2 : « La langue de la République est le français » ; dénonçant le wokisme, mouvement politique selon lequel la langue française serait « sexuée », donc sexiste ou « genrée » et l'expression linguistique de la domination patriarcale des hommes sur les femmes. Roger Chudeau affirme que l'écriture inclusive « repose sur des postulats erronés, fruits de véritables contre-sens ».

Ainsi, en un article unique, cette proposition de loi crée un article 2 bis dans la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française : « *L'usage, dans les manuels scolaires, les devoirs, mémoires, actes, thèses et tous autres écrits et documents d'usages scolaires et universitaires, de l'écriture dite « inclusive », sous la forme de la double flexion, du point médian et du terme épïcène, est interdit dans les établissements scolaires et universitaires sauf à des fins d'analyse et de recherche. Les actes d'état civil, les actes administratifs de toute nature, les contrats de tous ordres, exécutés sur le territoire national, rédigés en écriture dite « inclusive » ou comportant un ou plusieurs signes d'écriture dite « inclusive », sous la forme de la double flexion, du point médian et du terme épïcène, sont nuls de plein droit* ».

## FIN DE VIE

**LUNDI 6 FÉVRIER : Retour sur la 5<sup>ème</sup> session de la Convention Citoyenne sur la fin de vie. La majorité des participants se prononcent "Pour" l'aide active à mourir.**

Réunie pour sa 5<sup>ème</sup> session du vendredi 3 au dimanche 5 février, la Convention Citoyenne sur la fin de vie organisée par le CESE a approfondi le thème de l'aide active à mourir, sur lequel une majorité de participants s'est positionnée favorablement. Cette majorité est néanmoins plus conditionnée qu'absolue :

- ▶ 41 participants se sont déclarés « Pour » sous une forme « absolue » ;
- ▶ 95 participants se sont déclarés « Pour » sous une forme « conditionnée » ;
- ▶ 27 participants se sont dits « Contre » toute aide active à mourir ;
- ▶ 22 participants n'ont pas exprimés d'avis tranché.

Selon Claire Thoury, Présidente du Comité de Gouvernance de la Convention, le travail de la 5<sup>ème</sup> session a permis de dégager une « tendance », mais elle refuse d'y voir une position définitive de la Convention Citoyenne. En outre, elle ajoute que « les positions qui émergent sont pleines de nuances et que c'est bien le cadre de cette Convention Citoyenne de pouvoir les poser, puisqu'un sondage ne pourrait pas le faire ».

→ Un compte-rendu de cette 5<sup>ème</sup> session **est disponible [ici](#)**.

→ Pour information : la Convention Citoyenne a publié une note « La sédation profonde et continue : qu'est-ce que c'est ? » à destination de ses 185 participants. Cette note tente de répondre aux questions suivantes : en quoi consiste la sédation profonde et continue ? Qui peut la demander ? Comment est prise une décision de sédation profonde et continue jusqu'au décès ? **Le document est disponible [ici](#)**.

## AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

Mardi 7 février, en Conférence des Présidents, l'Assemblée nationale a fixé son [ordre du jour](#) en séance publique jusqu'au jeudi 9 mars.

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE (COMMISSIONS & SÉANCE PUBLIQUE) :

→ **PLFSS rectificatif vs Réforme des Retraites :**

→ Discussion en séance publique jusqu'au vendredi 17/02 inclus. Examen probable en commission au Sénat dès le mardi 28/02.

## AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

### → Mission d'évaluation de la loi Claeys-Leonetti :

→ Table-ronde avec des représentants d'associations bénévoles accompagnant des personnes en fin de vie, notamment : Être là ; Jusqu'à la mort, Accompagner la vie (JALMALV)  
→ Jeudi 16/02 à 14h.

### → Divers débats libres (sans vote et sans textes en discussion) en séance publique à l'AN :

→ « Réforme des retraites & Pénibilité » - Lundi 27/02 à 16h, à la demande du Groupe EELV

→ « Conséquences de la baisse démographique en France & politiques à mettre en œuvre pour y remédier » - Mardi 28/02 à 18h, à la demande du Groupe MoDem

→ « Femmes et retraites » - Mercredi 1er/03 à 15h, à la demande du Groupe LFI

### → Propositions de loi

→ [Proposition de loi](#) du député Paul Christophe (Horizons, Nord) visant renforcer la protection des familles d'enfants touchés par affection de longue durée : examen en commission des affaires sociales le mercredi 15/02 à 9h30, puis en séance publique le jeudi 2/03 à partir 9h.

→ [Proposition de loi](#) de la députée Sandrine Josso (MoDem, Loire-Atlantique) visant à favoriser l'accompagnement psychologique des femmes victimes de fausses couches : examen en commission des affaires sociales le mercredi 15/02 ou le mercredi 1er/03 à 9h30, puis en séance publique le mercredi 8/03 à 21h30.

→ [Proposition de loi](#) du député Bruno Studer (Renaissance, Bas-Rhin) visant à garantir le droit à l'image des enfants et [proposition de loi](#) de la députée Caroline Janvier (Renaissance, Loiret) relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans : examen en commission le mercredi 1er/03, puis en séance publique le mardi 7/03 à partir de 17h.

→ Délégation aux Droits des femmes de l'AN : table-ronde, dans le cadre de la mission d'information sur les « Budgets genrés » - Jeudi 2/03 à 9h30 (cette mission d'information n'a toujours pas commencé ces travaux, ni désigné tous ses membres).